

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 13 novembre 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Richard RUSCH

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 23 novembre 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Philippe KLEIN, Christian HUBER

Procuration : Néant.

Délibération n° 2012/52

Objet : Achats et cession de terrains

Vu le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que certains propriétaires fonciers de la commune ont accepté de vendre certaines parcelles du ban communal à la commune de Wintzenheim-Kochersberg ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des présents :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- Parcelle n° 8 Section 3 d'une contenance de trois ares et soixante-dix centiares (3,70 ares – voir annexe 1) appartenant à Madame Marie-Louise BAUMERT, domiciliée au 13, rue Schreiber, 67 450 MUNDOLSHEIM ; Madame Marguerite WURTZ veuve de Monsieur Robert BAUMERT, domiciliée à l'Etablissement des Quatre Vents, 12 rue Berlioz, 67 550 VENDENHEIM ; Madame Liliane, Marguerite BAUMERT, épouse de Monsieur Jean, Alain DUB et Monsieur Jean, Alain DUB, époux de Madame Liliane, Marguerite BAUMERT, domiciliés 4, rue de Rangen, 67310 ZEHNACKER pour un montant de $3,70 \times 100 = 370$ € ;
- Parcelles aux numéros provisoires appartenant à Madame Liliane HUGEL épouse LAST et Monsieur Bernard LAST demeurant au 79 rue du Fromberg, 67 370 WINTZENHEIM-KOCHERSBERG (voir annexe 2) :
 - n° 2/19 Section 3 d'une contenance d'un are et soixante deux centiares (1,62 ares) pour un montant de $1,62 \times 120 = 194,40$ € ;
 - parcelle n° 4/20 Section 3 d'une contenance de soixante quinze centiares (0,75 ares) pour un montant de $0,75 \times 800 = 600$ € ;

- n° 6/21 Section 3 d'une contenance de quatre-vingt-douze centiares (0,92 ares) pour un montant de $0,92 \times 800 = 736 \text{ €}$;
- n° 8/22 Section 3 d'une contenance de six centiares (0,06 ares) pour un montant de $0,06 \times 800 = 48 \text{ €}$;
- n° 10/23 Section 3 d'une contenance de cinq centiares (0,05 ares) pour un montant de $0,05 \times 800 = 40 \text{ €}$;
- n° 12/24 Section 3 d'une contenance de six centiares (0,06 ares) pour un montant de $0,06 \times 800 = 48 \text{ €}$;
- n° 14/25 Section 3 d'une contenance de six centiares (0,06 ares) pour un montant de $0,06 \times 800 = 48 \text{ €}$;
- n° 16/26 Section 3 d'une contenance de six centiares (0,06 ares) pour un montant de $0,06 \times 800 = 48 \text{ €}$;
- n° 18/26 Section 3 d'une contenance de six centiares (0,06 ares) pour un montant de $0,06 \times 800 = 48 \text{ €}$;
- n° 20/27 Section 3 d'une contenance de onze centiares (0,11 ares) pour un montant de $0,11 \times 800 = 88 \text{ €}$;

DECIDE de vendre en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée la parcelle n° 21/28 Section 3 (numéro provisoire – voir annexe 2) d'une contenance de trois ares et quatre-vingt-douze centiares (3,92 ares) pour un montant de $3,92 \times 120 = 470,40 \text{ €}$.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 23 novembre 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 26 novembre 2012.

Le Maire
Alain NORTH